

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 11.02.2010

Date d'impression : 11.02.2010

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Benzaldehyde**Code du produit A10348
L03193Producteur/fournisseur : Alfa Aesar GmbH & Co.KG
Zeppelinstrasse 7
D-76185 Karlsruhe / GermanyE-mail: gcat@matthey.com
www.alfa-chemcat.comService chargé des renseignements : Département sécurité du produit
Renseignements en cas d'urgence : Gifnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon: +49(0)6131/19240

2 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	2
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1

Inflammabilité = 2

Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH



Attention

Prévention:

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

3 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Benzaldehyde (CAS# 100-52-7)

Désignation (No. CAS)

Code(s) d'identification

No. EINECS :

202-860-4

Numéro index:

605-012-00-5

4 Premiers secours

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après contact avec la peau :

Demander immédiatement conseil à un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Équipement spécial de sécurité :

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Récueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Indications complémentaires :

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation:

Manipuler sous gaz de protection sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Entreposer à l'abri de l'air.

Stocker à l'abri de bases fortes.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver dans le gaz inerte sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

Ce produit est sensible à l'air.

F

(suite page 2)

Nom du produit **Benzaldehyde**

(suite de la page 1)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

néant
Indications complémentaires : Aucune donnée

Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire :

Protection des mains :

Matériau des gants

Protection respiratoire en cas de fortes concentrations
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Protection des yeux :

Protection du corps :

Gants étanches
non déterminé
Lunettes de protection.
Protection du visage
Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : Semblable à l'amande

Modification d'état

Point de fusion : -56°C
Point d'ébullition : 178-179°C
Température et début de la sublimation : non déterminé

Point d'éclair :

64°C

Température d'inflammation :

190°C

Température de décomposition :

Non déterminé

Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé

supérieure : Non déterminé

Pression de vapeur :

Non déterminé

Densité à 20°C:

1,047 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:

3,3 g/l

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Substances à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Agents d'oxydation

Air

Bases

Métaux alcalins

Aluminium et alliages d'aluminium.

Aucune réaction dangereuse connue

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Réactions dangereuses

Produits de décomposition dangereux :

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	LD50	2020 mg/kg (mus)
		1300 mg/kg (rat)
	LDLo	714,3 mg/kg (hmn)
Dermique	LD50	>1250 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4H	>3000 mg/m ³ /4H (rat)
Effet d'irritation des yeux	moderate	unknown mg (rbt)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

des yeux :

Sensibilisation :

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :

Irrite la peau et les muqueuses.

Effet d'irritation.

Aucun effet de sensibilisation connu.

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets tumoraux.

Des effets mutagènes ont été remarqués par des tests sur lymphocytes humains.

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets mutagènes.

Indications toxicologiques complémentaires :

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue. Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérogènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

12 Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

Nom du produit **Benzaldehyde**

(suite de la page 2)

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :	
Recommandation :	Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Emballages non nettoyés :	
Recommandation :	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :	9 (M11) Matières et objets dangereux divers.
Indice Kemler :	90
No. UN :	1990
Groupe d'emballage :	III
Désignation du produit :	1990 BENZALDÉHYDE
Quantités limitées (LQ) :	LQ28
Catégorie de transport :	3
Code de restriction en tunnels :	E

Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :



Classe IMDG/GGVmer :	9
No. UN :	1990
Label :	9
Groupe d'emballage :	III
No. EMS :	F-A,S-A
Polluant marin :	Non
Désignation technique exacte :	BENZALDEHYDE

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :	9
No. ID UN :	1990
Label :	9
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	BENZALDEHYDE

"Règlement type" de l'ONU: UN1990, BENZALDÉHYDE, 9, III

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

Phrases R :	22 Nocif en cas d'ingestion.
Phrases S :	24 Éviter le contact avec la peau.
Prescriptions nationales :	
Indications sur les restrictions de travail :	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.
Classe de pollution des eaux :	Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :	Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement
Contact :	Zachariah Holt
Acronymes et abréviations:	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) ICAO: International Civil Aviation Organization ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO) GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) HMS: Hazardous Materials Identification System (USA) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent